

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHIATRES INFANTO-JUVENILES

Président

Jean-Marc SCHOLL

Secrétaire

Muriel DELCOMENNE

Trésorière

Paule PHILIPPE

Administrateurs :

Mila DAINALOVA, Aviva DEPAUW, Eric MATHY, Valérie VAN RANSBEECK, Benjamin WOLFF

Site web : <https://www.fpea.be/APPIJF.htm> Courriel : eric.mathy@yahoo.fr . . info@fpea.be

Courrier : 73, rue de l'enseignement, 6140 Fontaine-l'Evêque

Liège, le 22 mars 2020

A Madame De Block, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique, et de l'Asile et de la Migration

Madame la Ministre,
Madame, Monsieur,

En ce temps de confinement, nous nous adressons à vous pour une question de nomenclature précise et circonscrite.

En tant que pédopsychiatres en ambulatoire, nous suivons les recommandations du SPF santé concernant le covid-19.

Nous postposons donc les consultations dites « non-urgentes ».

Néanmoins, un certain nombre de suivis pédopsychiatriques en cabinet doivent être aménagés car les mesures de confinement ont des effets sur la santé mentale des patients et certaines difficultés préexistantes sont amplifiées de par leur souffrance spécifique ; pour ces patients, un arrêt des consultations serait insensé. Il est alors nécessaire de garder le contact ; par exemple avec les adolescents en grande souffrance psychique, ou encore, avec les enfants présentant des troubles envahissant du développement, confinés en famille. Contact sans lequel un risque de décompensation psychique amènerait les enfants et leur famille à rechercher du soin auprès des services des urgences ou des médecins généralistes.

Ainsi, bien que les rendez-vous ambulatoires doivent être évités autant que possible, certains patients nécessitent d'être reçus dans le cabinet de consultation – où nous respectons les recommandations de distance et d'hygiène.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHIATRES INFANTO-JUVENILES

Président

Jean-Marc SCHOLL

Secrétaire

Muriel DELCOMENNE

Trésorière

Paule PHILIPPE

Administrateurs :

Mila DAINALOVA, Aviva DEPAUW, Eric MATHY, Valérie VAN RANSBEECK, Benjamin WOLFF

Site web : <https://www.fpea.be/APPIJF.htm> Courriel : eric.mathy@yahoo.fr . info@fpea.be

Courrier : 73, rue de l'enseignement, 6140 Fontaine-l'Evêque

Pour d'autres, cependant, venir au cabinet est impossible, ceci pour des raisons de confinement strict à leur domicile et/ou pour des raisons psychiques.

Ainsi, tel que recommandé, nous « recevons » ces derniers à distance, avec les moyens techniques accessibles aux uns et aux autres.

Nous organisons ces consultations à distance, à partir de notre cabinet, avec un engagement de travail intense. Elles durent 45 minutes, et souvent plus.

Notre question / demande porte sur la possibilité, dans ces situations très précises, pour le temps que durera le confinement, de pouvoir utiliser en téléconsultation les codes de nomenclature 109631 et 109675, 109454 et 109395.

En ce qui concerne les deux derniers codes, ce sont des codes de concertation que nous utiliserons pour les contacts avec les professionnels poursuivant leurs suivis dans le contexte covid-19 et en téléconsultation également.

Il s'agit bien de situations spécifiques, pour lesquelles des soins appuyés et continus doivent être apportés et/ou maintenus (en concertation d'ailleurs avec les confrères pédiatres, généralistes, neuropédiatres), indépendamment des autres situations pour lesquelles le code de suivi 101135 nous semble par ailleurs tout à fait judicieux.

En vous remerciant déjà pour l'attention que vous porterez à cette question,
Cordialement,

Pour l'Association professionnelle des psychiatres infanto-juvéniles francophones - APPIJF



Dr Jean-Marc Scholl

Pour le CA de l'APPIJF